Afrique du Sud : sale temps pour le président Jacob Zuma

RFI, 09-02-2016 Scandale Nkandla : fin de partie pour Jacob Zuma? Le prÃ©sident sud-africain JacobÂ Zuma joue trÃ¨s gros, ce mardiÂ 9Â fÃ©vrier, alors que la Cour constitutionnelle se penche sur le scandale Nkandla.Â Le chef de lâ€™Etat soupÃ§onnÃ© dâ€™avoir utilisÃ© 15Â millions dâ€™euros d'argent public pour rÃ©nover sa rÃ©sidence privÃ©.Â L'affaire em politique du pays depuis plusieurs annÃ©es. Câ€™est une journÃ©e cruciale qui sâ€™annonce pour le prÃ©sident sud-africainÂ JacobÂ Zuma. La plus haute cour du pays, la Cour constitutionnelle, doit examiner Ã partir de ce mardiÂ 9Â fÃ©vrier une plainte Ã son encontre. Elle porte sur l'utilisation d'argent public pour la rÃ©novation de sa rÃ©sidence privÃ©e, connueÂ sous le nom de Nkandla.

Cette plainte a Ã©tÃ© dÃ©posÃ©e par plusieurs partis d'opposition. L'affaire, qui empoisonne la vie politique depuis plusieurs annÃ©es, touche Ã son terme puisquâ€™il ne pourra pas y avoir de nouveaux recours aprÃ¨s la dÃ©cision de la Cour constitutionnelle. L'Ã©tau se resserre autour du chef de l'Etat. Ce scandale concerne tout de mÃªme la somme de 15Â millions dâ€™euros. Officiellement, il s'agit de travaux visant Ã amÃ©liorer la sÃ©curitÃ© du lieu. Mais l'argent a Ã©galem servi Ã la construction d'une piscine, d'un amphithÃ©Ã¢tre, d'un poulailler... La piscine nâ€™en Ã©tait pas uneÂ ? La premiÃ plainte a Ã©tÃ© dÃ©posÃ©e il y a quelques annÃ©es auprÃ¨s deÂ la mÃ©diatrice de la RÃ©publique, chargÃ©e de veiller sur l'utilisation de l'argent public. Et il y a deuxÂ ans, celle-ci a conclu qu'il y avait eu abus de fonds publics, que le prÃ©sident n'Ã©tait pas nÃ©cessairement Ã l'origine ou au courant des travaux, mais qu'il devrait toutefois rembourser une partie de l'argent. Et depuis, lâ€™affaire sâ€™est transformÃ©e en bagarre entre l'opposition d'un cÃ´tÃ© et le gouvernement ainsi que parti au pouvoir, l'ANC, de l'autre. Jusqu'Ã prÃ©sent, Jacob Zuma a toujours affirmÃ© qu'il ne rembourserait pas, qu'il n'avait pas demandÃ© ces travaux et qu'il n'Ã©tait pas au courant pour la piscine. D'ailleurs, le gouvernement continue de maintenir qu'il s'agit de travaux sÃ©curitaires. Les mÃ©dias ont mÃªme eu droit Ã une prÃ©sentation surrÃ©aliste du ministre d la Police expliquant que la piscine n'en est pas une, mais quâ€™il sâ€™agit en rÃ©alitÃ© dâ€™un bassin de rÃ©tention d'eau d'incendie. Et puis, le gouvernement ajoute que les observations de la mÃ©diatrice de la RÃ©publique ne sont que des recommandations et que le chef de l'Etat n'est pas obligÃ© d'obtempÃ©rer. C'est lÃ le nÅ“ud du problÃ¨meÂ : le prÃ©sident do il lÃ©galement se soumettre Ã ces conclusionsÂ ? C'est ce que va examiner mardi la Cour constitutionnelle. Le verdict ne devrait pas Ãªtre rendu dans la journÃ©e, les discussions risquent de durer plusieurs semaines voire mÃªme plusieurs mois. Volte-face du prÃ©sident Entretemps, JacobÂ Zuma a dÃ©jÃ commencÃ© Ã faire marche arriÃ¨re enÂ indiquant quâ€ prÃªt Ã rembourserÂ une partie de l'argent. Dans un communiquÃ©, la prÃ©sidence a fait savoir quâ€™il souhaitait trouver un compromis avec les plaignants. Ses avocats lâ€™ont trÃ¨s probablement prÃ©venu qu'il risquait de perdre et dâ€™Ãªtre obligÃ rembourser. Ainsi, pour Ã©viter une humiliation, il valait mieux pour le chef de lâ€™Etat tenter de trouver une solution Ã l'amiable. Â«Â Oui, le prÃ©sident a dit qu'il ne rembourserait pas l'argent, mais il a expliquÃ© pourquoi. PremiÃ¨rement parce que personne, ni la mÃ©diatrice ni qui que ce soit d'autre, n'a spÃ©cifiÃ© quelle somme il devait rembourser. DeuxiÃ¨mement, il a Ã©galement dit que ce n'est pas Ã lui de dÃ©terminer le prix des travaux liÃ©s Ã sa sÃ©curitÃ©Â Â», argumente Michael Hulley, le conseiller juridique du prÃ©sident, pour expliquer cette volte-face. La proposition de M.Â Zuma a Ã©tÃ© rejetÃ©eÂ par les deux partis en question, les Combattants pour la libertÃ© Ã©conomique de Julius Malem l'Alliance dÃ©mocratique. Il s'agit des deux plus importantes formations d'opposition, dÃ©terminÃ©es Ã aller jusqu'au bout. Un troisiÃ¨me acteur s'est associÃ© Ã cette plainte lundi,Â Corruption Watch, une organisation anticorruption. Car les enjeux vont bien au-delÃ de l'affaire Nkandla. DerriÃ¨re ce scandale, ce sont les pouvoirs de la mÃ©diatrice de la RÃ©publique qui sont en jeu. Â«Â Notre argumentation ne porte pas sur Nkandla, mais plutÃ´t sur l'interprÃ©tation que fait la Constitution des pouvoirs de la mÃ©diatrice de la RÃ©publique,Â expose David Lewis, directeur de Corruption Watch.Â Si la Cour dÃ©cide que les conclusions de cette mÃ©diatrice doivent Ãªtre appliquÃ©es Ã la lettre, le gouvernement va devoir non seulement rembourser l'argent dans le cadre de Nkandla, mais va Ã©galement devoir respecter toutes ses dÃ©cisions dans d'autres affaires.Â Â» On ne voit pas trop comment Jacob Zuma va pouvoir s'en sortir. Sa seule marche de manÅ“uvre consiste Ã essayer de faire traÃ®ner la dÃ©cision de justice. Lâ€™affaire est extrÃªmement embarrassante pour lui ainsi que pour son parti, surtout Ã quelques mois d'Ã©lections locales.